

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINÉ

## COMITÉ SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2024

Convocations adressées le : mardi 08 octobre 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 07

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 02

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;  
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

*Néant.*

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

*Néant*

### **Absents excusés:**

Frédéric AUGIS ; Laurent RAYMOND.

### **Secrétaire de séance :**

Franck MAZET.

C 24/10/02 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 124 RUE DE LA MAIRIE  
(LOT 1) A LA RICHE

Monsieur Christophe BOULANGER, 1<sup>er</sup> Vice - Président, présente le rapport suivant :

Monsieur TROTTEY Raymond est propriétaire indivis et usufruitier d'un garage situé au 124 rue de la Mairie à la Riche, au sein d'un immeuble en copropriété, édifié sur la parcelle cadastrale AP 420.

Ce garage est constitutif du lot 1 et représente 1111/10 000èmes.

Monsieur CHARBONNEAU Hugues, Madame CHARBONNEAU Marie et Madame TROTTEY Sophie sont également nu propriétaires en indivision sur ce bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 27 mai 2024, à 15 250 €.

Une proposition a été transmise à chacun des propriétaires, à hauteur de 15 950 €, par courrier du 09 juillet 2024.

Chaque propriétaire a donné son accord sur cette proposition financière suivant le courrier du 26 juillet pour Madame TROTTEY Sophie et du 8 septembre 2024 pour les autres propriétaires.

Il vous est proposé de procéder à l'acquisition du garage constitué du lot 1 de la copropriété située au 124 rue de la Mairie à la Riche, édifié sur la parcelle cadastrale AP 420 au prix de 15 950 €.

Il est précisé que les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domanial en date du 27 mai 2024,

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de Monsieur TROTTEY Raymond, Monsieur CHARBONNEAU Hugues, Madame CHARBONNEAU Marie, Madame TROTTEY Sophie, du bien sis à La Riche, 124 rue de la Mairie, cadastré section AP numéro 420, lot n°1, au prix de quinze mille neuf cent cinquante euros (15 950 €).
- **DIT QUE** les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p> 	<p>Pour le Président et par délégation,</p> <p>La Directrice,</p>  <p>Soazig LE GUEN</p> 
---	---